

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de refroidissement Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 284

Page 1 de 7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Alduro Concentré de refroidissement Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fluide d'usinage miscible à l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	SFS unimarket AG	
	HandelsSupport	
Rue:	Thaler Strasse 67	
Lieu:	CH-9424 Rheineck	
Téléphone:	+41 (71) 886 28 28	Téléfax: +41 (71) 886 28 80
e-mail:	handelssupport@sfsunimarket.biz	
Internet:	www.sfsunimarket.biz	
Service responsable:	Technische Auskunft	
	Herr Kurt Hollenstein	
	Tel. +41 71 886 28 82 / Fax. +41 71 886 28 10	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Beratungsstelle
145 (24h)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Das Gemisch ist nicht als gefährlich eingestuft im Sinne der Richtlinie 1999/45/EG.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de refroidissement Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 284

Page 2 de 7

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant			15 - < 20 %
	265-159-2		01-2119480132-48	
	Asp. Tox. 1; H304			
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykoether			5 - < 10 %
	Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H315 H411			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			1 - < 2,5 %
	203-961-6	603-096-00-8		
	Eye Irrit. 2; H319			
122-99-6	2-phénoxyéthanol			0,1 - < 1 %
	204-589-7	603-098-00-9		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319			
90-43-7	2-hydroxybiphényle, biphényl-2-ol			0,1 - < 1 %
	201-993-5	604-020-00-6		
	Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1; H319 H335 H315 H400			
4299-07-4	2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one			0,1 - < 1 %
	420-590-7	606-079-00-3		
	Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H314 H317 H400 H410			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas provoquer de vomissement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de refroidissement Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 284

Page 3 de 7

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau. Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NO_x).

Monoxyde de carbone.

Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Durée de stockage maximale : 1 Jahr

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Durée de stockage maximale :

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de refroidissement Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 284

Page 4 de 7

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: marron clair
Odeur: @0901.B00918

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): dans solution dans l'eau 5% ; 9,5 DIN 51369

Modification d'état

Point d'éclair: non applicable
Température d'inflammation: non déterminé
Pression de vapeur: non déterminé
Densité (à 20 °C): 973 g/cm³ EN ISO 12185
Viscosité cinématique: 41 mm²/s ASTM D 7042
(à 20 °C)

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre : forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de refroidissement Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 284

Page 5 de 7

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-56-9	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	RAT	
	dermique	DL50	>5000 mg/kg	RABBIT	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	>5 mg/l		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	par voie orale	DL50	5660 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	4120 mg/kg	Lapin	
122-99-6	2-phénoxyéthanol				
	par voie orale	DL50	1850 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	par voie orale	DL50	1020 mg/kg	RAT	

Effets sensibilisants

Aucune donnée disponible

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Aucune donnée disponible

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de refroidissement Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 284

Page 6 de 7

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
68920-66-1	Fettalkoholpolyglykoether					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10-100 mg/l	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	10000 mg/l	48 h		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l		Scenedesmus sp.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	
122-99-6	2-phénoxyéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	220 - 460 mg/l	96 h	Leuciscus idus	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 500 mg/l	72 h	Scenedesmus sp.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: aucune/aucun

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Peut s'enrichir dans les organismes.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56 (25°C)
122-99-6	2-phénoxyéthanol	1,16

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes
Classé comme déchet dangereux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Alduro Concentré de refroidissement Art.-Nr. 10163.01.000, 10163.05.000

Date d'impression: 23.03.2016

Code du produit: 284

Page 7 de 7

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D):

1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

Numéro de nomenclature douanière: 3403 1990

SECTION 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one, 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)